



# L'ADDS

# EN BREF

## Février 2021

Bonjour tout le monde!

Nous espérons que vous allez bien malgré ces temps troubles. Vous trouverez à la suite du présent texte le calendrier des activités de l'ADDS qui ont lieu, évidemment principalement par Zoom (par internet). Mais avant, nous désirons vous informer des dernières « mesures d'assouplissement » énoncées par le ministre de la Solidarité sociale. D'ailleurs, ce dernier ne semble pas vouloir en informer les personnes assistées sociales. Pourtant, notre organisation nationale (le Front commun des personnes assistées sociales du Québec) ne cesse de leur répéter d'en informer par écrit tous les prestataires d'aide sociale ! Et ils ne sont pas les seuls à le demander !

### Mesures d'assouplissement du ministère

Les mesures d'assouplissement ont été prolongées jusqu'au 31 mars 2021. Voici un rappel de ces mesures :

- La suspension du recouvrement des dettes,
- la suspension de la limite de don prévue de 100\$ par mois,
- la reconduction automatique des contraintes temporaires et sévères à l'emploi,
- la conservation de l'accès au carnet de réclamation pour les personnes qui sont devenues inadmissibles à l'aide de dernier recours parce qu'elles ont bénéficié des programmes fédéraux d'urgence (PCU, PCRE, etc.).

Pour les personnes au programme de solidarité sociale, les mois où elles conservent le carnet de réclamation seront comptés dans le calcul de leur admissibilité à la solidarité sociales 66/72.

### PCU, PCRE et aide sociale

Si vous avez reçu un ou des versements de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ou bien de la Prestation canadienne de relance économique (PCRE) en même temps que des prestations d'aide sociale, vous devrez un moment donné avoir à rembourser quelque chose (on ne sait pas encore quoi). Autrement dit, vous ne pouvez pas recevoir de l'aide sociale en même temps que la PCU ou la PCRE, pour un même mois.

Actuellement, nous n'avons pas de détails sur les remboursements à effectuer au gouvernement fédéral. Toutefois, ce que nous savons, c'est que le gouvernement du Québec (l'aide sociale) procède à une réclamation dès qu'ils sont informés que vous avez reçu la PCU ou la PCRE. Si vous êtes de ceux-là ou celles-là, il faut aller en révision, car sinon sans aucun autre préavis, l'aide sociale effectuera son remboursement à même votre chèque. Vous avez 90 jours pour déposer une demande de révision. Durant les procédures, il n'y aura pas de prélèvement sur vos chèques d'aide sociale.

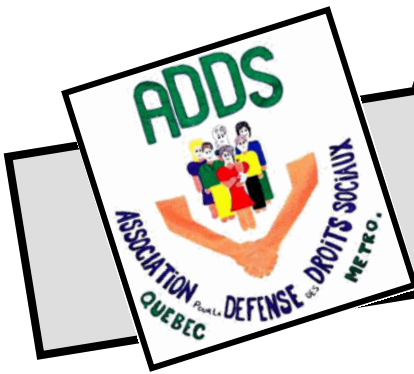
### JOYEUX ANNIVERSAIRE (FÉVRIER) À NOS MEMBRES

Isabelle Bisson, Joseph Dansereau, France Dulac, Jacques Lacroix, Marie-France Poirier, Sylvie Poulin, Sonia Rivas, Réjean Thibault, Nicole Tremblay

### JOYEUX ANNIVERSAIRE EN RETARD (JANVIER) À NOS MEMBRES

Marielle Bouchard, Joanne Boucher, Sylvie Filioux, Linda Laprise, Simon Pouliot





# CALENDRIER

## Février 2021

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2 <u>9h à 12h</u> Comité organisateur	3 <u>9h30 à 12h</u> Analyse plan de lutte à la pauvreté	4	5 <u>9h30 à 12h</u> Comité lutte	6
8 <u>13h30 à 16h30</u> Comité loi	9 <u>10h</u> Rassemblement pour le logement social (en face du Conseil du Trésor)	10 <u>9h30 à 12h</u> Comité finance	11	12	13
15	16 <u>9h30 à 12h</u> Comité femmes	17	18	19	20  <u>13h</u> Marche pour un filet social (coin 1ère Avenue et 4e rue)
22	23 <u>9h à 12h</u> Comité organisateur	24	25	26 <u>9h30 à 12h</u> Comité lutte	27

### Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au **418-525-4983**.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au **418-525-4983**.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ? **Passez nous voir !**